

Un Plan d'action en 10 Recommandations : Transformer les engagements sur les femmes, la paix et la sécurité en actions concrètes.

En 2019, le gouvernement britannique a financé GAPS et ses partenaires dans le cadre de huit consultations mondiales sur les femmes, la paix et la sécurité afin de marquer le 20e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2020. Vingt-cinq organisations et individus ont été consultés dans 11 pays dans le cadre de ce projet. 8 pays ont participé aux consultations qui ont été coordonnées par GAPS, ses membres et leurs partenaires, avec des organisations de la société civile en Afghanistan, en RDC, en Iraq, en Libye, au Nigéria, en Somalie, au Sud-Soudan et au Royaume-Uni. Le bureau britannique des affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) a également mené des entretiens avec des informateurs clés au Myanmar, sur la réponse de la Syrie, et avec la mission du Royaume-Uni auprès des Nations Unies à New York.

Les participants à la consultation ont formulé des recommandations sur la manière dont les gouvernements, les institutions multilatérales, les organisations non gouvernementales internationales et la société civile peuvent respecter leurs engagements en faveur de la femme, de la paix et de la sécurité et, surtout, faire des progrès pour les femmes et les filles vivant dans les pays fragiles et en conflit.

En mettant en œuvre dix recommandations - Les 10 étapes - les institutions multilatérales, les gouvernements, les ONGI et la société civile peuvent réaliser des progrès transformationnels en vue de créer un monde plus pacifique dans lequel les droits des femmes, des filles, des hommes et des garçons sont respectés.

- 1. L'analyse de la problématique « conflits et genre » et une consultation avec la société civile et les gouvernements** doivent constituer la base de toutes les politiques et programmes en matière de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que l'égalité des sexes, la consolidation de la paix, ainsi que l'aide humanitaire et au développement dans les pays fragiles et en conflit. La communauté internationale doit entreprendre une analyse participative intersectorielle sur le genre et les conflits, et inclure systématiquement des consultations constructives dans la conception, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et programmes mis en œuvre dans les pays fragiles et en conflit.
- 2. Financement des organisations de défense des droits des femmes et de la société civile:** le financement de la société civile, en particulier des organisations de défense des droits des femmes, doit être une priorité. Ce financement doit faire part d'un engagement à augmenter le financement de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité, qui comprend un financement flexible, accessible et à long terme pour que les organisations de défense des droits des femmes puissent mettre en œuvre leurs propres priorités.
- 3. Diplomatie et capacités de la communauté internationale:** la communauté internationale doit mettre en œuvre l'intégralité de ses engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, y compris dans le cadre de ses activités diplomatiques, et s'engager à ressourcer le renforcement de ses capacités.
- 4. Appui technique des gouvernements:** la communauté internationale, en particulier les institutions multilatérales et les gouvernements donateurs, doivent fournir un appui technique aux gouvernements des pays fragiles et en conflit afin de les aider à mettre en œuvre leurs engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.
- 5. Plans d'action nationaux:** chaque pays doit élaborer et mettre en œuvre un PAN sur lequel il a consulté, et qui est financé, et évalué. Les PAN et leur développement et mise en œuvre, ainsi que leur suivi et évaluation, doivent être systématiquement appuyés par la communauté internationale sur la base des besoins nationaux plutôt que des priorités des donateurs.

6. **Participation des femmes et des filles:** les gouvernements et la communauté internationale doivent soutenir la participation des femmes et des filles à tous les niveaux du domaine socio-économique et politique, y compris dans les processus et thématiques suivants: la consolidation de la paix; les politiques locales, régionales et nationales; l'émancipation économique; la sécurité et la justice; et les processus de paix.
7. **Prévention, protection et réponse aux violences contre les femmes et les filles:** une approche intégrée sur les violence contre les femmes et les filles doit être financée et mise en œuvre dans les secteurs du développement, de la consolidation de la paix et de l'humanitaire, et être axée sur la prévention, la protection et des réponses adaptées.
8. **Législation complémentaire et accès à la justice:** la législation et l'accès à la justice sont essentiels au respect des droits des femmes et des filles. Des actions de plaidoyers doivent être mises en oeuvre afin de des développer, adopter et mis en œuvre par les gouvernements et appuyés par la communauté internationale.
9. **Changement de normes sociales et approches transformatives en matière de genres, y compris la sensibilisation du public:** un changement de normes sociales axé sur les approches transformatives en matière de genres, y compris la sensibilisation, doit être mis en œuvre dans les secteurs de la consolidation de la paix, de l'humanitaire et du développement. Cela doit inclure le plaidoyer et la mise en place de services adaptés pour permettre des approches transformatives en matière de genres et une construction de la paix à travers une collaboration multisectorielle.
10. **Approche globale, coordonnée et un devoir de responsabilité:** la communauté internationale doit mettre en œuvre l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité dans son intégralité, en veillant à assurer sa responsabilité par rapport aux engagements liés aux Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et autres cadres politiques, y compris la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les objectifs de développement durable (ODD) et le traité sur le commerce des armes (TCA).